

ELNE, le 04/04/2024

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune d'ELNE, composé de vingt-neuf membres en exercice et dûment convoqué le vingt-et-un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GARCIA, Maire.

- Conseillers présents** Nicolas GARCIA, Jacques FAJULA, Pere MANZANARES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Annie PEZIN, Francis MOLINA, Thierry SANCHEZ, Catherine NOGUES, Anabelle ARANDA, Laetitia CANTE, Mathieu STUBER, Guillem CAYROL, Sabrina NOUNI, Jacques POIRSON, Tony SALGUERO.
- Pouvoirs** Hayat OUTAOUKHTALT à Sabrina NOUNI, Frédéric CERMENO à Guillem CAYROL, Yacine EL GHAOUAL à Nicolas GARCIA, Rose-Marie MATTIANI à Thierry SANCHEZ, André TRIVES à Francis MOLINA
- Conseillers non représentés** Christelle JIMENEZ, Fabrice WATTIER, Anne-Lise MIRAILLES, Alicia PARRA, Jean-Marie LEFEVRE, Marie MARTINEZ, Virginie PASTORE-TAVERNIER, Joseph SANCHEZ
- Présidence de la séance** Nicolas GARCIA, Maire
- Secrétariat de la séance** En application de l'article 2121-15 du CGCT, Annie PEZIN est désignée Secrétaire de séance. Elle est assistée par Gilles CHARREAU, Directeur Général des Services.
- Quorum** En application de l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. La majorité est atteinte si le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice.
A l'ouverture de la présente séance, **il est constaté que le quorum est atteint.**

Ordre du jour de la séance

	POINTS EXAMINES EN SEANCE	RAPORTEURS
	Approbation PV de séance du 20 mars 2024	M. le Maire
	Etat récapitulatif 2023 des indemnités des élus	M. le Maire
Délibération 01	Informations au Conseil – Délégations du Maire	M. le Maire
Délibération 02	Compte de gestion 2023	J. FAJULA
Délibération 03	Compte administratif 2023 - Budget Principal	J. FAJULA
Délibération 04	Compte administratif 2023 - Budget Annexe « Parkings »	J. FAJULA
Délibération 05	Compte administratif 2023 - Budget Annexe « Hébergement Gavroche »	J. FAJULA
Délibération 06	Compte administratif 2023 - Budget Annexe « Les Cœurs des Trilles 2 »	J. FAJULA
Délibération 07	Compte administratif 2023 - Budget Annexe « Les Portes d'Illibéris »	J. FAJULA
Délibération 08	Bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières 2023	J. FAJULA
Délibération 09	Affectation du résultat 2023	J. FAJULA
Délibération 10	Taux d'imposition 2024	J. FAJULA
Délibération 11	Budget Principal 2024	J. FAJULA
Délibération 12	Budget Annexe « Parkings »	J. FAJULA

Délibération 13	Budget Annexe « Hébergement Gavroche »	J. FAJULA
Délibération 14	Budget Annexe « Les Cœurs des Trilles 2 »	J. FAJULA
Délibération 15	Budget Annexe « Les Portes d'Illibéris »	J. FAJULA
Délibération 16	Provision 2024 pour créances douteuses	J. FAJULA
Délibération 17	Subventions 2024 aux associations	C. NOGUES

Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire demande aux Conseillers s'ils ont des remarques ou observations à formuler quant au procès-verbal de séance du Conseil municipal du 20 mars 2024 qui leur a été transmis avec la convocation.

En l'absence de toute remarque, **le procès-verbal de séance du Conseil municipal du 20 mars 2024 est adopté.**

Etat récapitulatif 2023 des indemnités aux élus

La loi impose de communiquer à l'Assemblée l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus avant l'examen du budget. Au regard de l'objectif de transparence, toutes les indemnités de fonction doivent y figurer ; à ELNE, les élus ne perçoivent d'indemnité que pour leur fonction d'élus municipaux.

Nom Prénom	Fonction	Au titre des fonctions exercées au sein du conseil municipal		
		Indemnités de fonctions Montants bruts en euros	Remboursements de frais engagés pour l'exercice des fonctions Montants bruts en euros	Toutes autres formes de rémunération (y compris avantages en nature exprimés ou non en numéraire)
GARCIA Nicolas	Maire	30 782,94	Frais de transport = 932,86	
FAJULA Jacques	Adjoint	4 690,20		
JIMENEZ Christelle	Adjointe	4 690,20		
MANZANARES Pere	Adjoint	4 690,20		
OUTAOUKHTALT Hayat	Adjointe	–		
CASTANIER Roland	Adjoint	4 690,20		
CANDILLE Sylvaine	Adjointe	4 690,20		
WATTIER Fabrice	Adjoint	4 690,20		
PEZIN Annie	Adjointe	4 690,20	Frais de transport = 1 043,19 Frais de repas = 18,50	
MOLINA Francis	Conseiller Municipal	4 690,20	Frais de transport = 585,00	
MATTIANI Rose-Marie	Conseillère Municipale	4 690,20		
SANCHEZ Thierry	Conseiller Municipal	4 690,20		
NOGUES Catherine	Conseillère Municipale	4 690,20		
PARRA Alicia	Conseillère Municipale	4 690,20		
ARANDA Anabelle	Conseillère Municipale	4 690,20		
MIRAILLES Anne-Lise	Conseillère Municipale	4 690,20		
CERMENO Frédéric	Conseiller Municipal	4 690,20		
CANTE Laetitia	Conseillère Municipale	4 690,20		
TRIVES André	Conseiller Municipal	4 690,20		
STUBER Mathieu	Conseiller Municipal	4 690,20		
CAYROL Guillem	Conseiller Municipal	4 690,20		
EL GHAOUAL Yacine	Conseiller Municipal	4 690,20		
NOUNI Sabrina	Conseillère Municipale	4 690,20		
MARTINEZ Marie	Conseillère Municipale	–		
SANCHEZ Joseph	Conseiller Municipal	–		
POIRSON Jacques	Conseiller Municipal	–		
PASTORE-TAVERNIER Virginie	Conseillère Municipale	–		
LEFEVRE Jean-Marie	Conseiller Municipal	–		
SALGUERO Tony	Conseiller Municipal	–		

01 – Informations au Conseil

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises, en vertu des délégations qui lui ont été accordées par délibération du 22 juillet 2020.

1. Par décision du 14 mars 2024, attribution de la mission de contrôle pour les travaux d'extension du Centre Municipal de Santé à l'entreprise DEKRA domiciliée 66000 PERPIGNAN, moyennant une rémunération fixée à 2 200 €HT, soit 2 640 €TTC.
2. Par décision du 14 mars 2024, signature d'un avenant au contrat d'abonnement avec la Société Sogelink, domiciliée 69647 CALUIRE, pour la mise à disposition de la solution SAAS.
3. Par décision du 14 mars 2024, signature d'un contrat avec la SAS Logitud Solutions, domiciliée 68200 MULHOUSE, pour la maintenance, la correction des anomalies, la révision et l'assistance téléphonique du progiciel SIECLE-HUBEE :WEB DECES et moyennant un montant forfaitaire annuel de redevance fixé à 148,50 €HT, soit 178,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

02 – Compte de gestion 2023 - Budget principal et Budgets annexes

Annexe 1 : Compte de Gestion 2023

Rapporteur : Jacques FAJULA

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECLARE que le compte de gestion 2023 du budget principal et des budgets annexes « Parkings », « Hébergement Gavroche », « Lotissement Cœurs des Trilles 2 », « Lotissement Portes d'Illibéris », dressé par le comptable public assignataire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Scrutin :

Pour : 21 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

LA DELIBERATION EST

ADOPTEE

REJETEE

AJOURNEE

Sortie de Monsieur le Maire

03 – Compte administratif 2023 - Budget Principal

Annexe 2 : CA2024 Budget Principal

Rapporteur : Jacques FAJULA

Le compte administratif 2023 est établi en fin d'exercice comptable. Il retrace l'ensemble des opérations comptables et budgétaires de l'exercice et doit être conforme en tout point au compte de gestion.

Le Conseil municipal est amené à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2023, accompagné du compte de gestion du comptable public assignataire.

Procédant au règlement définitif du budget 2023, il est donné acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	12 380 890,84	G	13 538 589,67
	Section d'investissement	B	2 494 637,68	H	1 448 210,49
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	4 110 184,90 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	351 404,26 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	14 875 528,52	= G+H+I+J	19 448 389,32
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	553 578,23	L	405 427,31
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	553 578,23	= K+L	405 427,31
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	12 380 890,84	= G+I+K	17 648 774,57
	Section d'investissement	= B+D+F	3 048 215,91	= H+J+L	2 205 042,06
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	15 429 106,75	= G+H+I+J+K+L	19 853 816,63

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget principal ci-annexé ;

CONSTATE la stricte concordance entre le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 établi par le comptable des finances publiques ;

RECONNAISSE la sincérité des restes à réaliser.

Scrutin :

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

LA DELIBERATION EST

ADOPTEE

REJETEE

AJOURNEE

04 – Compte administratif 2023 - Budget annexe « Parkings »

Annexe 3 : CA2024 Parkings

Rapporteur : Jacques FAJULA

Le Conseil municipal est amené à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe « Parkings », lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 18 216,15	G 44 508,98	G-A 26 292,83
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	H-B 0,00

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 12 600,37 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 18 216,15	Q= G+H+I+J 57 109,35	=Q-P 38 893,20

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 18 216,15	= G+I+K 57 109,35	38 893,20
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 18 216,15	= G+H+I+J+K+L 57 109,35	38 893,20

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget annexe « Parking » ci-annexé ;

CONSTATE la stricte concordance entre le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 établi par le comptable des finances publiques.

Scrutin :

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

LA DELIBERATION EST ADOPTEE REJETEE AJOURNEE

05 – Compte administratif 2023 – Budget annexe « Hébergement Gavroche »

Annexe 4 : CA2024 Hébergement Gavroche

Rapporteur : Jacques FAJULA

Le conseil municipal est amené à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe « Hébergement Gavroche », lequel peut se résumer comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 98,35	G 725,00	G-A 626,65
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	H-B 0,00

		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 945,03 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 98,35	Q= G+H+I+J 2 670,03	=Q-P 2 571,68

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 98,35	= G+I+K 2 670,03	2 571,68
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 98,35	= G+H+I+J+K+L 2 670,03	2 571,68

Discussions :

Tony SALGUERO : S'agit-il d'appartements en location ?

Jacques FAJULA : Non, il s'agit des dortoirs situés à l'espace Gavroche.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget annexe « Hébergement Gavroche » ci-annexé ;

CONSTATE la stricte concordance entre le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 établi par le comptable des finances publiques.

Scrutin :

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

LA DELIBERATION EST ADOPTEE REJETEE AJOURNEE

06 – Compte administratif 2023 – Budget annexe « Lotissement Cœur des Trilles 2 »

Annexe 5 : CA2024 Cœur des Trilles 2

Rapporteur : Jacques FAJULA

Le Conseil municipal est amené à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe « Lotissement Cœur des Trilles 2 », lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	25,00	G	73 315,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	276 975,25
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	23 475,00	J	0,00
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	23 500,00	= G+H+I+J	350 290,25
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	25,00	= G+I+K	350 290,25
	Section d'investissement	= B+D+F	23 475,00	= H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	23 500,00	= G+H+I+J+K+L	350 290,25

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget annexe « Lotissement Cœur des Trilles 2 » ci-annexé ;

CONSTATE la stricte concordance entre le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 établi par le comptable des finances publiques.

Scrutin :

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

LA DELIBERATION EST ADOPTEE REJETEE AJOURNEE

07 – Compte administratif 2023 – Budget annexe « Lotissement Portes d'Illibéris »

Annexe 6 : CA2024 Portes d'Illibéris

Rapporteur : Jacques FAJULA

Le Conseil municipal est amené à délibérer sur le compte administratif 2023 du budget annexe « Lotissement Portes d'Illibéris », lequel peut se résumer comme suit :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	0,00	G	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	1,02
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	1 020 954,17	J	0,00
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 020 954,17	= G+H+I+J	1,02
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	0,00	= G+I+K	1,02
	Section d'investissement	= B+D+F	1 020 954,17	= H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 020 954,17	= G+H+I+J+K+L	1,02

Discussions :

Jacques FAJULA : Aucun prêt n'a été contracté pour acheter ce terrain. Si un déficit de plus d'un million apparaît, il est utile de préciser que la municipalité a provisionné 860 K€, constitués de réserves annuelles de 220 K€. Au fur et à mesure de la vente des parcelles, nous absorberons cet écart.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget annexe « Lotissement Portes d'Illibéris » ci-annexé ;

CONSTATE la stricte concordance entre le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 établi par le comptable des finances publiques.

Scrutin :

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

LA DELIBERATION EST ADOPTEE REJETEE AJOURNEE

Retour de Monsieur le Maire

08 – Bilan 2023 des acquisitions et cessions immobilières

Rapporteur : Jacques FAJULA

En application du Code général des Collectivités territoriales, chaque collectivité doit dresser le bilan annuel de ses cessions et acquisitions immobilières réalisées dans l'année

Ce bilan est donc présenté à l'Assemblée et s'établit comme suit :

Etat des cessions d'immobilisations 2023				
Référence	Acquéreur	Délibération	Signature Acte	Prix
AS 135+139 Impasse du pas d'en flour	ZUEGG France	14/12/2022	16/11/2023	132 000 €

Complexe industriel lot 32 8 Bvd Jacques Albert	ZUEGG France	14/12/2022	16/11/2023	6 138 €
--	--------------	------------	------------	---------

Etat des acquisitions d'immobilisations 2023				
Référence	Vendeur	Délibération	Signature Acte	Prix
Parcelle BK 125 Mas d'AVALL	M. et Mme SERRA	21/09/2022	03/02/2023	72 000 €

Discussions :

Monsieur le Maire : Pour complément et à la demande de Jacques FAJULA quant à la provision pour le lotissement Portes d'Illibéris ; en comptabilité publique, une enveloppe budgétaire est attribuée à un projet qui doit équilibrer ses dépenses et recettes, c'est pourquoi cette provision constituée au fil des années reste bloquée tant qu'il n'y a pas eu de recettes.

Concernant les cessions et acquisitions immobilières visée par cette délibération. La parcelle acquise correspond au parking de la Maternité suisse. La parcelle vendue correspond au bâtiment où étaient stockés les chars de carnaval et qui s'est effondré et une petite enclave qui était autrefois la poissonnerie de l'ancien Champion qui avait été murée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE le bilan annuel 2023 des acquisitions et des cessions immobilières tel que présenté ci-dessus.

Scrutin :

Pour : 21 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

LA DELIBERATION EST ADOPTEE REJETEE AJOURNEE

09 – Affectation du résultat 2024 – Budget Principal

Rapporteur : Jacques FAJULA

L'arrêté des comptes 2023 du budget principal a permis de déterminer les résultats suivants :

Recettes de fonctionnement	13 538 590
Dépenses de fonctionnement	12 380 891
Résultat 2023	1 157 699
Résultat 2022 reporté (positif)	4 110 185
Résultat cumulé de fonctionnement	5 267 884
Recettes d'investissement	1 448 210
Dépenses d'investissement	2 494 638
Résultat 2023	-1 046 427
Résultat 2022 reporté	351 404
Résultat cumulé d'investissement	-695 023
Solde des Restes à réaliser (RAR)	-148 151
Résultat d'investissement avec RAR	-843 174

En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2023, on constate un solde excédentaire global de 4 424 709,88 €.

Discussions :

Monsieur le Maire : Nous avons un excédent budgétaire important avant l'affectation de résultat ce qui devrait nous permettre de bien travailler en 2024 et j'espère 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE le projet d'affectation du résultat d'exploitation du budget principal 2023 au BP 2024 comme suit :

- 843 173,85 € affectés en recette d'investissement (compte 1068),
- 4 424 709,88 € en report à nouveau en recette de fonctionnement.

Scrutin :

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 2 voix

LA DELIBERATION EST

ADOPTEE

REJETEE

AJOURNEE

10 – Taux d'imposition 2024

Annexe 7 : Taux imposition

Rapporteur : Jacques FAJULA

Il est proposé de reconduire pour 2024 les taux de référence votés au titre de l'année 2023.

Discussions :

Jacques FAJULA : Il est important de préciser à nouveau que la part communale de la taxe foncière n'augmente pas en 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ADOPTE pour 2024 les taux d'imposition des taxes locales suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 45,76 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 61,39 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 14,26 %.

Scrutin :

Pour : 21 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

LA DELIBERATION EST

ADOPTEE

REJETEE

AJOURNEE

11 – Budget Primitif 2024 – Budget Principal

Annexe 8 : BP2024 budget principal

Rapporteur : Jacques FAJULA

Le projet de budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024, qui définit les grandes lignes fixées par les élus et qui s'équilibre en recettes et en dépenses, se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses et recettes	17 435 163,04 €	9 257 870,99 €

Discussions :

Jacques FAJULA : Concernant les recettes de fonctionnement, elles sont en hausse par rapport au budget 2023 pour tenir compte de l'écart entre le prévisionnel et le réalisé quoiqu'en intégrant la fermeture de la Maternité suisse. Les impôts et taxes sont revalorisés chaque année par application d'un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, calculé depuis 2018 comme l'évolution de l'indice des prix à la consommation, soit 3,29 % entre novembre 2022 et novembre 2023. Selon la loi de finances 2024, la dotation globale de fonctionnement (DGF) devrait légèrement augmenter.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général diminuent du fait de la baisse de moitié du prix de la molécule énergétique. Les charges de personnel sont en hausse tenant compte de l'augmentation du point d'indice et des cotisations CNRACL ainsi que des recrutements d'un informaticien et d'un sixième médecin. Il est à noter que ce médecin est parallèlement générateur de recettes et, contrairement aux rumeurs, le centre de santé n'est pas déficitaire. Grâce aux efforts réalisés sur les dépenses, une capacité d'autofinancement de 3,7 M€ est dégagée et constituera une source de financement pour la section d'investissement. Il est à relever que les charges financières sont en baisse car cette municipalité n'emprunte pas et désendette ainsi la commune.

Les recettes d'investissement, en balance du programme d'investissements, s'appuient sur le virement de la section de fonctionnement pour 3,7 M€ et sur les subventions publiques pour 3,3 M€. Les produits de cession, à savoir la vente du restaurant du marché de gros, les restes à réaliser, taxe d'aménagement, excédents de fonctionnement capitalisé, FCTVA et opérations d'ordre portent le total des recettes d'investissement à 9,5 M€ venant équilibrer les prévisions de dépenses.

Grâce à une épargne brute positive, la capacité de désendettement à 8,4 ans place la commune sous la barre des 12 ans qui identifie le surendettement d'une commune.

Monsieur le Maire : Il est utile de préciser que la renonciation à l'emprunt concerne autant le budget principal que les budgets annexes ou du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ADOpte le budget primitif 2024 du budget principal ci-annexé.

Scrutin :

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 2 voix

LA DELIBERATION EST

ADOPTEE

REJETEE

AJOURNEE

12 – Budget Primitif 2024 – Budget annexe « Parkings »

Annexe 9 : BP2024 Parkings

Rapporteur : Jacques FAJULA

Le budget primitif 2024 du budget annexe « Parkings » s'élève à :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses et recettes	83 893,20 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ADOpte le budget primitif 2024 du budget annexe « Parkings » ci-annexé.

Scrutin :

Pour : 21 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

LA DELIBERATION EST

ADOPTEE

REJETEE

AJOURNEE

13 – Budget Primitif 2024 – Budget annexe « Hébergement Gavroche »

Annexe 10 : BP2024 Hébergement Gavroche

Rapporteur : Jacques FAJULA

Le budget primitif 2024 du budget annexe « Hébergement Gavroche » s'élève à :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses et recettes	3 571,68 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ADOpte le budget primitif 2024 du budget annexe « Hébergement Gavroche » ci-annexé.

Scrutin :

Pour : 21 voix

Contre : 0 voix
 Abstentions : 0 voix

LA DELIBERATION EST ADOPTEE REJETEE AJOURNEE

14 – Budget Primitif 2024 – Budget annexe « Lotissement Cœur des Trilles 2 »

Annexe 11 : BP2024 Cœur des Trilles 2

Rapporteur : Jacques FAJULA

Le budget primitif 2024 du budget annexe « Lotissement Cœur des Trilles 2 » s'élève à :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	23 475,00 €	23 475,00 €
Recettes	303 315,25 €	23 475,00 €

Section en déséquilibre avec un excédent de fonctionnement de 326 790,25 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ADOpte le budget primitif 2024 du budget annexe « Lotissement Cœur des Trilles 2 » ci-annexé.

Scrutin :

Pour : 21 voix
 Contre : 0 voix
 Abstentions : 0 voix

LA DELIBERATION EST ADOPTEE REJETEE AJOURNEE

15 – Budget Primitif 2024 – Budget annexe « Lotissement Portes d'Illibéris »

Annexe 12 : BP2024 Portes d'Illibéris

Rapporteur : Jacques FAJULA

Le budget primitif 2024 du budget annexe « Lotissement Portes d'Illibéris » s'élève à :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses et recettes	1 023 625,62 €	1 023 625,62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ADOpte le budget primitif 2024 du budget annexe « Lotissement Portes d'Illibéris » ci-annexé.

Scrutin :

Pour : 21 voix
 Contre : 0 voix
 Abstentions : 0 voix

LA DELIBERATION EST ADOPTEE REJETEE AJOURNEE

16 – Provision 2024 pour créances douteuses

Rapporteur : Jacques FAJULA

L'état des restes à recouvrer, à savoir la liste des créances impayées, s'élève à 47 361,16 € au 1^{er} mars 2024.

Le recouvrement de ces créances est compromis, soit par des contestations devant des instances juridiques, soit par des procédures collectives, soit par l'infructuosité des poursuites menées par le Comptable public en charge de les recouvrer ; en

tout état de cause, toutes raisons qui peuvent se traduire au final par une demande d'admission en non-valeur ou des créances éteintes.

Ainsi que prévu aux articles L.2321-1 et L.2321-2 du Code général des Collectivités territoriales et dans un souci de sincérité budgétaire et de fiabilité des résultats de fonctionnement, une provision pour créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables doit être constituée pour la somme de 47 361,16 euros, montant correspondant au solde des créances impayées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE de constituer une provision pour créance douteuse semi-budgétaire, avec inscription au budget 2024 du montant du risque encouru soit 47 361,16 € en dépense de fonctionnement à l'article 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Scrutin :

Pour : 21 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix

LA DELIBERATION EST

ADOPTEE

REJETEE

AJOURNEE

Sortie de Jacques POIRSON

17 – Subventions 2024 aux associations

Rapporteur : Catherine NOGUES

Après étude des dossiers de subventions transmis par les différentes associations et organismes pour l'année 2024, il est proposé au Conseil municipal d'accorder aux associations les subventions annuelles 2024 pour un montant global de 179 650 €.

Discussions :

Catherine NOGUES : Aucune réglementation n'impose de date de dépôt des dossiers de subventions. Une demande de subvention peut être étudiée à n'importe quel moment de l'année, à l'instar d'une initiative particulière que la commune souhaiterait soutenir.

Monsieur le Maire : Tenant compte de ces imprévus susceptibles d'intervenir en cours d'année, un montant de 200 K€ a été budgétisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE de la répartition des subventions annuelles 2024 aux associations tel que suit :

Associations	Subventions 2024
A.C.C.A. LA CAILLE	1 000 €
A.D.M.R	1 000 €
Aile Universelle	300 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	300 €
Amicale du Personnel Communal	1 500 €
Amicale Laïque Illibérienne Basket	20 000 €
Arbre et Paysage 66	500 €
A.S.A.T. 66	11 000 €
Association D.A.M.E	1 000 €
Association Catalane des Donneurs de Sang Bénévoles des P.O	300 €
Avenir Football Catalan	26 000 €
Bulles de Carpe	800 €
Boxing Club de l'Ombre à la Lumière	750 €
Chorale Sainte Eulalie	350 €

Cinémaginaire	10 000 €
Cobra Kai School	1 000 €
Conseil Citoyen Illibérien	500 €
École de Musique	20 000 €
Elnavui	7 500 €
Elna Cyclo Club	800 €
Els Indians de l'Albéra	3 000 €
Entente Ornithologique Catalane	500 €
Everydance	1 000 €
Gymnastique Volontaire Illibérienne	1 200 €
Harley Davidson Club 66	250 €
Illibéris Badminton	500 €
J.S.I.	35 000 €
Judo Club Illibérien	4 000 €
Karaté Club Elna	1 000 €
Kit Art Vivre for Garage'Art	500 €
LMS Le Maillon Solidaire	2 000 €
La Mouette 66	500 €
Les Restos du Cœur	2 000 €
Les Rolling Tiags 66	1 000 €
Ligue contre le Cancer	300 €
Lire et Faire Lire 66	500 €
Pétanque Illibérienne	600 €
Point d'Orgue Santa Eularia	350 €
Ramène ta Graine	750 €
Rando Loisirs 66	500 €
Secours Catholique	500 €
Secours Populaire	2 000 €
Slow food	4 000 €
Souvenir Français Elna - Montescot	600 €
SOS "les Niches du Cœur"	300 €
Tennis Club Illibérien	9 000 €
Terra dels Avis	500 €
Top Zen	300 €
Traditions Catalanes	2 000 €
U.N.R.P.A.	400 €
	179 650 €

Scrutin :
Pour : 21 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

LA DELIBERATION EST
 ADOPTEE

 REJETEE

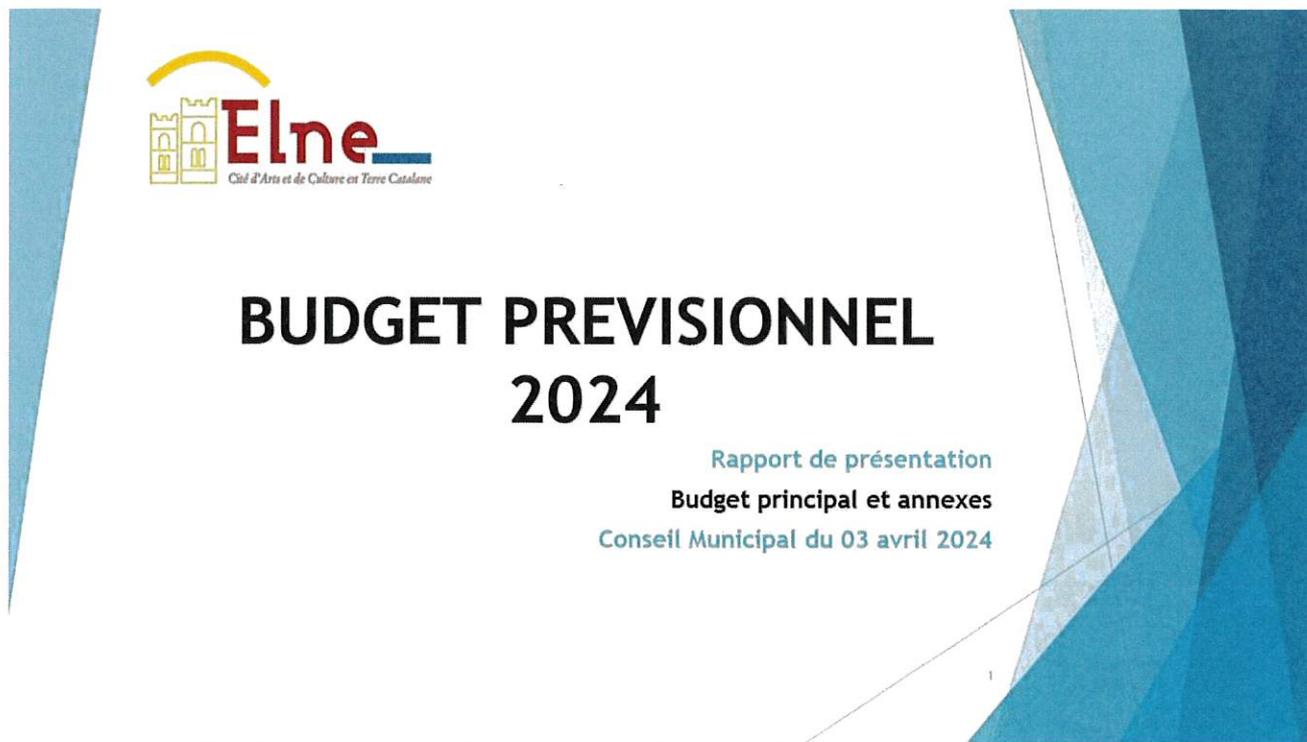
 AJOURNEE

Questions diverses

Tony SALGUERO : Les documents fournis avec la convocation étaient trop succincts et n'ont pas permis une bonne analyse préalable à cette séance.

Monsieur le Maire : Chaque élu a reçu par mail l'ensemble des plus de 1 300 pages d'annexes. Il serait absurde de le fournir en édition papier d'autant qu'il est parfaitement consultable en mairie. Au surplus, la minorité est représentée en commission Finances où toutes les questions peuvent être posées. Quoiqu'il en soit, les informations échangées ce soir figureront au procès-verbal de cette séance.

Diaporama présenté en séance



LE COMPTE DE GESTION 2023

BUDGET PRINCIPAL

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 066001

NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC ARQUELES-SUR-MER

ETABLISSEMENT : COMMUNE D'ELNE -

Résultats budgétaires de l'exercice

20000 - COMMUNE D'ELNE -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 170 758,04	15 751 378,16	20 922 036,20
Titres de recettes émis (b)	1 448 210,49	14 845 559,67	16 294 370,16
Réductions de titres (c)		1 307 370,00	1 307 370,00
Recettes nettes (d = a - b + c)	1 448 210,49	13 538 589,67	14 986 800,16
DEPENSES			
Engagements budgétaires totales (e)	5 170 758,04	15 751 378,16	20 922 036,20
Mandats émis (f)	2 494 947,68	12 591 477,72	15 086 425,40
Annulations de mandats (g)	310,20	210 586,88	210 897,08
Depenses nettes (h = e - f + g)	2 494 637,68	12 380 890,84	14 875 528,52
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 157 698,83	111 271,64
(h - d) Déficit	1 046 427,19		
CA 2023	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	1 448 210,49 €	13 538 589,67 €	14 986 800,16 €
DEPENSES	2 494 637,68 €	12 380 890,84 €	14 875 528,52 €
RESULTAT	- 1046 427,19 €	1 157 698,83 €	111 271,64 €

LE COMPTE DE GESTION 2023

BUDGETS ANNEXES

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT + 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
0100 - CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL					
21700 - HEBERGEMENT GAVROCHE					
ELNE					
Investissement					
Fonctionnement			626,65		2 571,68
Sous-Total	1 945,03		626,65		2 571,68
26900 - SERVICES DE PARKING SOUTERRAIN 2					
Investissement			26 292,83		38 893,20
Fonctionnement			26 292,83		38 893,20
Sous-Total	12 600,37		26 292,83		38 893,20
TOTAL III	14 545,40		26 919,48		41 464,88
TOTAL I + II + III	3 708 661,94		312 481,13		3 920 345,10
02 - Budgets des services à caractère administratif					
21800 - LOT LES PORTES D'ILLIBERIS					
Investissement	-1 020 954,17				-1 020 954,17
Fonctionnement	1,02				1,02
Sous-Total	-1 020 953,15				-1 020 953,15
21820 - LOT COURSE DES TRILLES 2					
Investissement	-33 479,00		73 290,00		-33 479,00
Fonctionnement	376 979,25		73 290,00		350 269,25
Sous-Total	263 500,25		73 290,00		326 790,25
TOTAL II	-747 452,90		73 290,00		-674 162,90
CA 2023	HEBERGEMENT GAVROCHE	PARKINGS SOUTERRAIN & PLAGE	LOT. PORTES D'ILLIBERIS	LOT. CŒUR DES TRILLES 2	
RESULTAT 2022	1 945,03 €	12 600,37 €	-1 020 953,15 €	253 500,25 €	
RESULTAT 2023	626,65 €	26 292,83 €	- €	73 290,00 €	
RESULTAT DE CLOTURE	2 571,68 €	38 893,20 €	-1 020 953,15 €	326 790,25 €	

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL

MAIRIE D'ELNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	12 380 890,84	G	13 538 589,67
	Section d'investissement	B	2 494 637,68	H	1 448 210,49
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	4 110 184,90
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	351 404,26
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	14 875 528,52	= G+H+I+J	19 448 389,32
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	553 578,23	L	405 427,31
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	553 578,23	= K+L	405 427,31
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	12 380 890,84	= G+I+K	17 648 774,57
	Section d'investissement	= B+D+F	3 048 215,91	= H+J+L	2 205 042,06
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	15 429 106,75	= G+H+I+J+K+L	19 853 816,63

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PARKINGS

MAIRIE D'ELNE - PARKING SOUTERRAIN - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF				II			
VUE D'ENSEMBLE				A1			
EXECUTION DU BUDGET							
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	18 216,15	G	44 508,98	G-A	26 292,83
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00	H-B	0,00
		+		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00	I	12 600,37		
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	0,00		
		=		=			
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	18 216,15	Q= G+H+I+J	57 109,35	=Q-P	38 893,20

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET HEBERGEMENT GAVROCHE

MAIRIE D'ELNE - HEBERGEMENT GAVROCHE - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF				II		
VUE D'ENSEMBLE				A1		
EXECUTION DU BUDGET						
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	98,35	G	725,00	G-A 626,65
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00	H-B 0,00
		+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 945,03 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)	
		=		=		
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	98,35	Q= G+H+I+J	2 670,03	=Q-P 2 571,68

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET LOTISSEMENT CŒUR DES TRILLES 2

MAIRIE D'ELNE - LOTISSEMENT COEUR DES TRILLES 2 - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	25,00	G	73 315,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	276 975,25 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	23 475,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	23 500,00	= G+H+I+J	350 290,25

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET LOTISSEMENT PORTES D'ILLIBERIS

MAIRIE D'ELNE - LOTISSEMENT PORTES D'ILLIBERIS - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	0,00	G	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1,02 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	1 020 954,17 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 020 954,17	= G+H+I+J	1,02

LE BUDGET PRIMITIF 2024

UN CONTEXTE MARQUE PAR DES CONTRAINTES DE DIFFERENTES NATURES

Sur le plan national :

- Un projet de loi de finances basé sur une hypothèse de croissance estimée à 1,4%,
- La réduction du déficit public sous la barre des 3% d'ici 2027,
- Une inflation qui reste élevée

Sur le plan local :

- La fin du filet de sécurité
- Stabilité de la DGF
- Effet de ciseau : les dépenses de fonctionnement progressent plus vite que les recettes

LE BUDGET PRIMITIF 2024

LES PRIORITES DU BUDGET

Malgré des incertitudes contextuelles fortes, la situation financière de la Commune est saine. C'est pourquoi, la commune s'oriente pour 2024 vers la poursuite de ses priorités pour une ville proche de ses habitants et tournée vers l'avenir.

Ainsi les objectifs pour 2024 sont :

- Pilotage rigoureux des dépenses de fonctionnement ;
- Maintien d'un haut niveau de services pour les Illibériens ;
- Réalisation de plusieurs aménagements afin d'améliorer la qualité de vie et préparer l'avenir ;
- Maintenir un endettement limité et stable ;
- Modération fiscale : pas d'augmentation des taux d'imposition.

10

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024	Evol.
Excédent de fonctionnement reporté	4 110 184,90 €	4 424 709,88 €	7%
Atténuation de charges	50 000,00 €	80 000,00 €	38%
Produits des services	1 163 640,27 €	1 434 857,40 €	19%
Impôts et taxes	8 032 307,00 €	9 057 493,00 €	11%
Dotations, subventions et participations	1 593 299,00 €	1 773 794,76 €	10%
Autres produits de gestion courante	332 181,00 €	401 500,00 €	17%
Produits exceptionnels		20 000,00 €	-
Reprises sur provisions	14 175,99 €	42 808,00 €	67%
Opération d'ordre	200 000,00 €	200 000,00 €	0%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15 495 788,16 €	17 435 163,04 €	11%



- Excédent de fonctionnement reporté
- Atténuation de charges
- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations et subventions
- Autres produits de gestion courante
- Produits spécifiques
- Reprises sur provisions
- Opération d'ordre

11

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024	Evol.
Charges à caractère général	4 192 678,84 €	3 609 864,59 €	-16%
Charges de personnel	7 447 711,60 €	7 923 636,08 €	6%
Autres charges de gestion courante	1 074 552,57 €	1 235 743,31 €	13%
Charges financières	417 319,44 €	386 048,13 €	-8%
Charges exceptionnelles	327 654,00 €	50 000,00 €	-555%
Dotations aux provisions	42 808,00 €	47 361,16 €	10%
Dépenses imprévues	200 000,00 €	100 000,00 €	-100%
Virement en investissement	1 434 800,99 €	3 700 000,00 €	61%
Opérations d'ordre entre sections	358 262,73 €	382 509,77 €	6%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 495 788,17 €	17 435 163,04 €	11%



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges spécifiques
- Dotations aux provisions
- Dépenses Imprévues
- Virement en investissement
- Opérations d'ordre entre sections

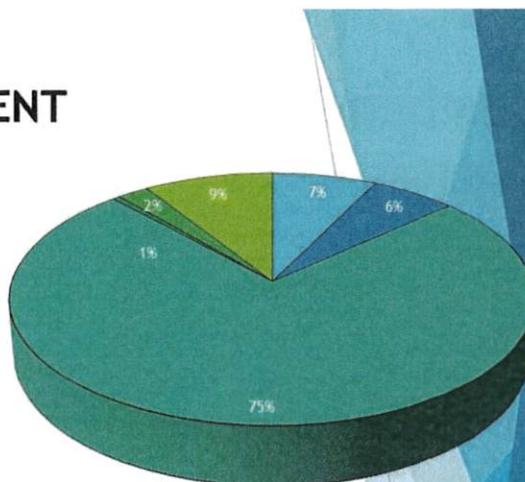
LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS

Les principales opérations d'investissement prévues au Budget primitif 2024 sont les suivants :

Libellé	PPI 2024	Recettes potentielles
AXE Rénovation énergétique des bâtiments communaux	1 550 000,00 €	1 120 000,00 €
AXE Réhabilitation du patrimoine culturel	1 391 000,00 €	1 060 800,00 €
AXE Travaux de réhabilitat°/réaménagement bât. communaux	685 000,00 €	316 500,00 €
AXE Aménagement 3 ^e tranche ZAC 3 Las Closes	110 000,00 €	110 000,00 €
AXE Désimperméabilisation des sols (études + travaux)	400 000,00 €	320 000,00 €
AXE Réaménagement marché de gros	48 000,00 €	
AXE Réaménagement de l'Espace Salitar	297 500,00 €	25 000,00 €
AXE Investissements récurrents	848 735,89 €	104 800,00 €
AXE Plan Local d'Urbanisme	150 000,00 €	
AXE Acquisitions foncières	220 000,00 €	30 000,00 €
AXE Aménagement/entretien de la voirie et des réseaux	1 037 680,00 €	137 500,00 €
AXE Environnement et agriculture	187 620,00 €	64 000,00 €
TOTAL proposition 2024	6 925 535,89 €	3 288 600,00 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

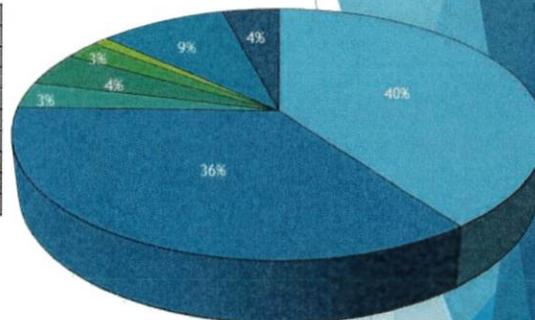
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	BP 2024
Remboursement capital emprunt	685 583,87 €
Restes à réaliser	553 578,23 €
Projets travaux 2024	6 925 535,89 €
Dépenses imprévues	50 000,00 €
Opérations d'ordre	200 000,00 €
Report déficit 2023	843 173,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 257 870,99 €



- Remboursement capital emprunt
- Restes à réaliser
- Projets travaux 2024
- Dépenses imprévues
- Opérations d'ordre
- Report déficit 2023

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2024
Virement de la section de fonctionnement	3 700 000,00 €
Subventions publiques	3 288 600,00 €
Produit des cessions	313 500,00 €
Restes à réaliser 2023	405 427,31 €
Fonds de compensation sur TVA	224 660,91 €
Taxe d'aménagement	100 000,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	843 173,00 €
Opérations d'odres	382 509,77 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 257 870,99 €



- Virement de la section de fonctionnement
- Subventions publiques
- Produit des cessions
- Restes à réaliser 2023
- Fonds de compensation sur TVA
- Taxe d'aménagement
- Excédent de fonctionnement capitalisé
- Opérations d'odres

L'ENCOURS DE LA DETTE COMMUNALE

Comme en 2020, 2021 et 2022, en 2023, la commune n'a pas réalisé d'emprunt sur le budget principal, ni d'opérations de réaménagement ou de renégociation sur son encours. Les évolutions sont donc liées à l'extinction "naturelle" de l'encours de dette.

Au 1er janvier 2024, la dette de la commune s'élève à 12 067 128,64 € réparti sur 10 contrats, contre 12 728 672,98 € en 2023, soit une baisse de 5%.

La capacité de désendettement est égale à 8,4 ans.

16

LES BUDGETS ANNEXES

Les montants des budgets annexes sont les suivants :

- ▶ Parkings souterrain et de la Plage : 83 893,20 €
- ▶ Hébergement Gavroche : 3 571,68 €
- ▶ Lotissement « Cœur des Trilles 2 » : 350 265,25 €
- ▶ Lotissement « Portes d'Illibéris » : 1 023 625,62 €

17

La séance est levée à 21h30

Procès-verbal adopté en séance du 17/04/2024
Certifié exact,
Le Président de séance



Procès-verbal adopté en séance du 17/04/2024
Certifié exact,
La secrétaire de séance

Annie PEZIN

